

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	15/02/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absents et excusés : Mathilde ANDRE (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Laëtitia CAYREL (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Emilie CHABRIER (pouvoir à Elodie RIVIERE), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Marlène URSULE (pouvoir à Aurélie SOUFLI).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

01- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources

Le Maire rappelle qu'un appel à candidatures sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article L2123-1 du Code de la commande publique) a été lancé le 20 décembre 2023 concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources (C2S).

Les travaux de rénovation comprendront :

- l'isolation des murs extérieurs,
- le remplacement de tous les éclairages actuels pour des LED,
- la suppression de la toiture en éverite pour la remplacer par du bac acier isolé,
- l'ajout d'une nouvelle chaudière à condensation en supplément de l'actuelle pour remplacer les rayonnants au gaz par des hydrauliques,
- le calorifugeage de tous les réseaux d'eau chaude,

La commission communale s'est réunie le 29 janvier 2024 afin d'analyser les offres reçues.

Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à :
 - o **AS2A – Agence STEPHANY ALVERNHE ARCHITECTURE, 24 rue Albert Camus, 81400 CARMAUX, pour un montant de 81 145,00 € HT,**
- Autorise le maire à procéder aux formalités administratives pour la notification et la signature du marché et à signer tous documents relatifs à ce marché,
- Autorise le maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour ledit bâtiment,
- Signale que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le 23 février 2024

Signé par Patrick GAYRARD,
Maire,
Dématérialisé

La secrétaire, Aurélie SOUFLI



Certifiée exécutoire par M. Le Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 27 FEV. 2024
et de la Publication le 27 FEV. 2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 01- Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources

Date de décision: 22/02/2024

Date de réception de l'accusé 27/02/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240222_01

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240222-20240222_01-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 . 1 . 1

Commande Publique

Marchés publics

marchés sur appel d'offres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 01- DB Marché MO renov C2S.pdf (99_DE-012-200064665-20240222-20240222_01-DE-1-1_1.pdf)